

Bureaux des Auslands, mit welchen unser schweizerisches Bureau in Verbindung steht, an Gesandtschaften, Konsulate etc. hat geliefert werden können. Der h. Bundesrath möge gefälligst in Erwägung ziehen, ob eine weitere Verwendung der « Zeitschrift » angemessen sei.

Indem wir nochmals unser Gesuch um Auszahlung des Bundesbeitrages für 1868 und Aufnahme eines solchen in das Budget für 1869 wiederholen und zu geneigter

Berücksichtigung empfehlen, versichern wir Sie unserer ausgezeichneten Hochachtung.*)

Das Präsidium
der Jahresversammlung:
Prof. Dr. H. Kinkelin.

Das Präsidium
der Centalkommission:
L. Kurz, RR.

*) Bekanntlich hat die Bundesversammlung den Beitrag von 1000 Fr. wieder in's Budget für 1869 aufgenommen.

Pétition adressée au h. Conseil fédéral par la Société suisse de statistique.

BERNE, le 30 Novembre 1868.

Monsieur le Président de la Confédération,

Messieurs,

Lorsque notre Société fut fondée en 1864, et spécialement lorsque cette Société entreprit la publication d'un « Journal de Statistique suisse », elle s'adressa, pour en obtenir un subside, au Département fédéral de l'Intérieur qui lui répondit par lettre du 4 Octobre 1864:

« Nous vous promettons pour l'année prochaine, sur la somme de 1500 fr. inscrite au budget pour travaux cantonaux et privés, un subside de 1000 fr., à condition que l'Assemblée fédérale accorde le même crédit pour l'année 1865, et vous pouvez en général, sous la même condition, compter sur le même secours dans l'avenir. »

Conformément à cette promesse, un subside de 1000 francs a été régulièrement payé à la Société suisse de Statistique pendant les années 1865, 1866 et 1867.

Le message dont le haut Conseil fédéral accompagna la présentation, aux Chambres du projet de budget pour 1867, s'exprime comme suit, page 49:

« Le subside de fr. 1000 alloué ces deux dernières années à la Société suisse de Statistique ne pourra guère être refusé pour le prochain exercice, ce subside servant à couvrir en partie les frais d'impression des journaux statistiques; à cet égard, nous ferons remarquer que, dans d'autres pays, les susdits journaux sont ordinairement publiés aux frais et pour le compte des bureaux statistiques. »

De même, pour 1868, le crédit de 1000 fr., comme « subside à la Société de Statistique », fut spécialement maintenu et justifié comme suit (Message, page 50):

« Les motifs qui, ces années dernières, ont engagé l'Autorité fédérale à allouer à la Société de Statistique une subvention de fr. 1000, prélevée sur le crédit du bureau de statistique, subsistent encore, le Journal de Statistique continuant à paraître à l'aide du bureau susmentionné. »

Nous n'avons donc pas été peu surpris lorsque, par missive du 4 Avril dernier, le Département fédéral de l'Intérieur nous a refusé le paiement du subside. Notre surprise a été d'autant plus grande que nous avons joint à notre demande un exemplaire de la publication faite par notre Société concernant la statistique des sociétés de secours mutuels existantes en Suisse, publication qui a été généralement bien accueillie.

Une seconde demande ne fut pas suivie d'un meilleur résultat.

Dans ces circonstances, nous avons été obligés de soumettre la question à l'Assemblée générale de notre Société qui a eu lieu le 7 Septembre dernier à Aarau. Celle-ci nous a chargés d'en appeler au Conseil fédéral

de la décision du Département de l'Intérieur, et nous nous acquittons aujourd'hui de cette tâche.

Dans sa lettre du 4 Avril, le Département de l'Intérieur s'appuie en première ligne sur ce que la « Statistique de l'Economie alpestre » avait pris plus de développement qu'on ne s'y attendait, ce qui avait eu pour conséquence l'épuisement du crédit. De notre côté, nous avons appuyé sur cette circonstance que, dans la même année, nous avons eu aussi de grands frais d'impression à supporter. Nous pouvons ajouter que, pendant cette année et la précédente, ces frais ont été même plus considérables que ceux du Bureau de Statistique, puisque pendant ce laps de temps celui-ci n'a publié que 58 feuilles d'impression, tandis que nous en avons publié 77. D'ailleurs, si le contraire était vrai, et même dans une proportion plus forte, il nous semble que ce ne serait pas une raison pour nous priver du subside à nous accordé par l'Assemblée fédérale et pour l'appliquer à un autre but que celui auquel l'Assemblée fédérale l'a destiné. Le subside ne nous a pas été accordé éventuellement, soit pour le cas seulement, où le Bureau de Statistique n'aurait pas lui-même besoin d'argent. Un don fait sous cette condition n'aurait naturellement pour nous aucune valeur, car nous savons fort bien qu'il serait très facile au Bureau de Statistique d'employer chaque année pour ses propres travaux le crédit complet de 20,000 fr. Or, il n'est pas possible que la destination du subside à la Société de Statistique puisse être ainsi entendu, d'après les passages rappelés de la lettre du Département de l'Intérieur, en date du 4 Octobre 1864, et des messages relatifs au budget.

Le Département fait une supposition malheureusement tout-à-fait erronée, s'il croit que notre Société se trouve actuellement dans une situation financière brillante. Si c'était le cas, nous aurions certainement volontiers, sur l'invitation du Département, renoncé au subside fédéral pour 1868. Mais, en réalité, notre compte de société accuse actuellement un déficit, car le solde actif de 493 fr., qui existait à l'époque de notre assemblée générale, ne suffit nullement pour payer les frais d'impression du « Journal de Statistique suisse » jusqu'à la fin de cette année, tandis que nous sommes obligés de fournir les abonnements sans que, en dehors du subside fédéral, nous ayons en perspective aucune nouvelle recette.

Notre Société avait accepté, il y a 2½ ans, la proposition de la direction du Bureau de Statistique, de faire imprimer au compte du Bureau, mais moyennant une bonification de 1800 fr., la statistique des finances communales. Le Bureau de Statistique a, plus tard, retiré son offre, ce qui nous a été annoncé par lettre du 17 Mars dernier. Or, dans la lettre du Département, en date du 4 Avril, il est dit que, par suite de cette mesure, la

caisse de notre Société se trouve renforcée de 1800 fr. Même si nous admettions pour un instant la complète exactitude de cette assertion, nous devrions faire observer encore une fois, que ce ne serait pas un motif suffisant pour nous refuser le subside voté par l'Assemblée fédérale. Mais l'assertion n'est pas exacte. C'est, dans tous les cas, une singulière contradiction de prétendre que le retrait de l'offre du bureau de statistique soit sous le rapport financier un bonheur pour nous alors que dans l'origine cette offre nous était présentée comme une faveur particulière. La société a le devoir, de tirer le meilleur parti possible des matériaux réunis à grand peine depuis longtemps par le plus grand nombre des Cantons et de les répandre par l'impression, à ses frais, autant que possible. Il ne nous est pas encore possible de dire si, pour atteindre ce but, nous aurons à dépenser plus ou moins de 1800 fr.

Le Département n'a donné à son refus aucun autre motif. Nous croyons avoir prouvé le peu de fondement de ce refus et nous nous permettons de prier le h. Conseil fédéral de vouloir bien casser la décision du Département et ordonner le paiement du subside pour 1868 voté par la h. Assemblée fédérale.

Nous prenons en outre la liberté, de prier le h. Conseil fédéral de vouloir recommander à la h. Assemblée fédérale de nous accorder un nouveau subside sur le budget de 1869.

Pour justifier cette partie de notre demande, nous ne nous appuyerons pas seulement sur les promesses que nous a faites autrefois le Tit. Département de l'Intérieur et spécialement encore dans sa lettre du 4 Avril dernier, mais nous nous permettrons de rappeler que la statistique, au développement de laquelle nous consacrons toutes nos forces, a été expressément rangée parmi les buts de l'administration fédérale par plusieurs lois, et qu'en conséquence, lorsque nous voyons plusieurs sociétés d'histoire, de sciences naturelles et autres favorisées chaque année de sommes importantes, nous croyons aussi pouvoir compter sur quelque secours. Dans le sein de notre société et spécialement de la part de membres qui font partie de l'Assemblée fédérale, il a été souvent exprimé la pensée que la Confédération ne fait certainement rien de trop en nous accordant un subside annuel de 1000 fr.; on aurait pu, ce semble, espérer que cette vérité ne serait jamais mise en doute. Bien que le but que s'est proposé notre société soit, avant tout, un but suisse, de telle sorte qu'en recueillant des données dans les Cantons, nous avons principalement en vue d'établir une statistique de la Suisse, nous n'en avons pas moins reçu jusqu'à présent des Cantons, des sommes beaucoup plus considérables que de la Confédération (les subsides en argent et les abonnements des Cantons montent annuellement à la somme de 1500 fr.). On aurait donc lieu de s'étonner si la Confédération, malgré l'exemple donné par les Cantons, venait déclarer qu'elle n'a point d'argent pour soutenir une société qui d'après l'art. 1^{er} de ses statuts a pris pour tâche:

- 1^o de chercher à faire comprendre l'utilité des travaux de statistique, et à éveiller l'intérêt public en leur faveur;
- 2^o de rechercher et de provoquer les améliorations à introduire dans la statistique officielle, et de secourir autant que possible les Autorités fédérales et cantonales dans l'accomplissement de cette partie de leur mandat;

3^o de s'efforcer de compléter la statistique officielle par des travaux particuliers.

Jusqu'à présent la Confédération a reconnu l'utilité de nos efforts en nous accordant un subside. Le but de notre société est resté le même; son activité s'est développée. S'il y a eu précédemment des motifs pour nous soutenir, ces motifs existent à plus forte raison aujourd'hui. Dans tous les cas nous ne croyons pas nous être rendus en aucune manière indignes du subside fédéral. La circonstance que les finances de la Confédération sont aujourd'hui dans une situation moins brillante qu'autrefois, ne pourra guère former un motif de refus vu l'exiguité relative du subside dont il s'agit.

Nous renoncerions avec plaisir à toute espèce de subvention, soit de la part de la Confédération, soit de la part des Cantons, si les circonstances le permettaient. Mais les contributions des membres de la société et le produit de nos publications, ne suffisent pas à couvrir nos frais. Chacun sait que l'impression des tableaux coûte le double des impressions ordinaires; au contraire le cercle de leurs lecteurs est plus restreint, car tout le monde ne prend pas plaisir aux travaux qui sont un peu secs de leur nature. C'est pourtant une chose réjouissante pour nous, que le nombre des membres de notre société se soit accru d'environ 100 depuis notre première assemblée générale et s'élève actuellement à 332; mais nous ne pouvons pas exiger des membres qu'ils paient plus de 5 fr. à la caisse centrale, indépendamment des travaux libres qui occupent assez fortement un certain nombre d'entr'eux et en dehors des contributions aux caisses cantonales. Notre société et spécialement son journal, ont été principalement créés pour aider les autorités dans leurs recherches statistiques; dans ces circonstances, n'est-il pas juste que les autorités viennent aussi à notre aide par quelque secours financier? Deux journaux de statistique ont précédemment succombé en Suisse, faute d'appui; nous espérons que notre société réussira, non seulement à continuer celui qu'elle a entrepris de publier, mais à le développer.

D'ailleurs, nous ne demandons pas à recevoir une subvention pure et simple, pas plus que précédemment. Nous sommes prêts, si on le désire, à livrer aux autorités fédérales, pour être employés comme elles le jugeront bon, un certain nombre d'exemplaires du « Journal de statistique suisse ». Jusqu'à présent nous avons livré gratis les exemplaires que le bureau fédéral a envoyés en échange de leurs publications aux bureaux de statistique étrangers avec lesquels il est en relation, aux légations, aux consulats, etc. Nous prions le h. Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu de faire du « Journal » un usage plus étendu.

Nous vous prions encore une fois de prendre en bonne considération notre demande concernant le paiement du subside fédéral pour 1868, ainsi que l'inscription d'un subside semblable dans le budget de 1869. *)

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

<i>Le Président</i>	<i>Le Président</i>
<i>de l'assemblée générale :</i>	<i>du comité central :</i>
Prof. Dr H. Kinkelin.	L. Kurz, Conseiller d'Etat.

*) Comme on sait l'Assemblée fédérale a de nouveau inscrit dans le budget pour 1869 le subside de 1000 fr.